

Cecil Professionnel s'engage aux côtés d'EcoDDS et de son dispositif REKUPO® pour faciliter la gestion des pots et des aérosols usagés

Un partenariat d'experts pour une gestion des déchets plus responsable

Dans le cadre de la stratégie RSE du Groupe V33, qui vise à limiter en continu son empreinte environnementale, Cecil Professionnel, expert en produits bois et en peintures, s'associe à EcoDDS et son dispositif de collecte REKUPO. Pour inciter les particuliers et les professionnels à rapporter leurs pots usagés en magasin et à participer à cette démarche de gestion des déchets chimiques, Cecil Professionnel lance une opération « Bon de réduction différé » qui démarrera dans certains points de vente partenaires dès mi-mai.



EcoDDS est un organisme sous agrément de l'Etat regroupant plusieurs acteurs du marché (fabricants et distributeurs) qui gère le cycle de vie complet des produits chimiques utilisés par les particuliers et les professionnels. Il assure la collecte, le tri, la valorisation et le recyclage des Déchets Diffus Spécifiques (DDS) mais également les outils des peintres dans des conditions visant à préserver la santé de chacun et l'environnement. À travers son dispositif de collecte permanent REKUPO, mis en place dans les magasins volontaires, les utilisateurs peuvent déposer gratuitement et rapidement dans des bacs prévus à cet usage leurs produits chimiques vides, périmés ou souillés (peintures, colles, mastics...) qui ne doivent pas être mis à la poubelle.

Soucieux de prendre en compte les préoccupations environnementales et le cadre réglementaire sur la gestion des déchets, Cecil Professionnel s'engage auprès d'EcoDDS pour faciliter la gestion de la fin de vie de ses produits.

Il souhaite mieux informer, sensibiliser et accompagner les consommateurs aux bons gestes de tri spécifiques des peintures et des produits bois, en les encourageant à les rapporter en magasin.

Avec le dispositif de collecte REKUPO, Cecil Professionnel concilie gestion des déchets et travaux plus respectueux de l'environnement.



OPÉRATION EN PARTENARIAT AVEC REKUPO®

Trier pour mieux économiser



Afin d'impliquer davantage les consommateurs dans la démarche de tri et de recyclage de leurs pots ou aérosols usagés (toutes marques confondues) et les encourager à les déposer en magasins, **CECIL Professionnel met en place courant mai une opération « Bon de réduction différé ».**

Plus qu'une simple opération de recyclage, à chaque pot usagé déposé, le particulier ou artisan se verra remettre un bon de réduction différé de 20 euros sur son prochain achat de produits Cecil Professionnel d'un montant minimum de 100 euros.

L'opération est mise en place dans les magasins équipés du dispositif REKUPO et chez les partenaires distributeurs bénéficiant d'une machine à teinter V33 ou Cecil Professionnel. Pour valoriser l'opération, la marque leur propose un kit PLV complet, en complément des outils de communication REKUPO : des blocs de bulletins, des chevalets comptoirs A4 et des affiches A3. Le référent du rayon tamponne le bulletin de bon de réduction par le cachet du magasin et le remet au consommateur.



La campagne sera également rythmée par un temps fort la semaine européenne de réduction des déchets qui se déroulera les 24 et 25 novembre 2024.

Les consommateurs pourront utiliser leurs bons de réduction jusqu'à la fin de l'année (et pas seulement pendant les jours de l'opération).

En s'associant avec EcoDDS, Cecil Professionnel montre une fois de plus son engagement pour réduire son impact environnemental en contribuant à la gestion et la revalorisation de ses déchets.

L'opération « Bon de réduction différé » est un levier pour inciter les particuliers et les professionnels à agir en faveur de l'environnement, en les encourageant à venir déposer en magasin leurs pots usagés, et leur faire gagner du pouvoir d'achat. Il permet également de dynamiser les ventes de peintures et de produits de traitements du bois Cecil Professionnel et de créer du trafic dans les points de vente partenaires.

